

Demande d'Autorisation Environnementale

Pièce n°3

Capacités techniques et financières

FLOOR TO FLOOR

Création d'une usine de recyclage de plastiques sur la commune de Salaise- sur-Sanne (38)

Février 2023

Composition du dossier accompagnant la demande d’autorisation environnementale

Pièce	Intitulé
Pièce 0	Composition du dossier accompagnant la demande d’autorisation environnementale Grille de correspondance entre le dossier et le formulaire CERFA
Pièce 1	Note de présentation non technique du projet
Pièce 2	Présentation administrative et technique du projet
Pièce 3	Capacités techniques et financières
Pièce 4	Pièce spécifique justifiant du respect des prescriptions applicables aux ICPE soumises à enregistrement.
Pièce 5	Plans réglementaires et autres pièces graphiques
Pièce 6	Résumé non technique de l’étude d’impact
Pièce 7	Etude d’impact sur l’environnement
Pièce 8	Annexes de l’étude d’impacts
Pièce 9	Etude de dangers

TABLE DES MATIERES

1.	CAPACITES TECHNIQUES.....	1
1.1	FLOOR TO FLOOR : UNE SOCIÉTÉ NOUVELLE PORTÉE PAR DEUX GRANDS GROUPES INTERNATIONAUX	1
1.2	L’EXPÉRIENCE DU RECYCLAGE	1
1.3	FLOOR TO FLOOR : LA CONCRÉTISATION D’UN PARTAGE D’EXPÉRIENCES RÉUSSIES	2
1.4	LE RECYCLAGE EN BOUCLE FERMÉE OU LA MAÎTRISE TOTALE DU PROCESS.....	3
1.5	INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS	4
1.6	MOYENS HUMAINS	5
1.7	UN PROJET EXEMPLAIRE	6
1.7.1	<i>Management de l’environnement.....</i>	<i>6</i>
1.7.2	<i>Economie circulaire</i>	<i>6</i>
1.7.3	<i>Energies renouvelables.....</i>	<i>7</i>
1.7.4	<i>Haute Qualité Environnementale des constructions</i>	<i>8</i>
1.7.5	<i>Localisation du site.....</i>	<i>9</i>
2.	CAPACITÉS FINANCIÈRES	10
2.1	DES MOYENS FINANCIERS CONSÉQUENTS.....	10
2.2	BUDGET DE L’OPÉRATION	10
2.3	GARANTIES FINANCIÈRES	12

Liste des figures

FIGURE 1 : INFOGRAPHIE DU PROJET FLOOR TO FLOOR (Sce : DOCUMENTATION COMMERCIALE FLOOR TO FLOOR)	3
FIGURE 2 : ILLUSTRATION DE L’INSTALLATION DE PRODUCTION D’ÉLECTRICITÉ PAR OMBRIÈRE PHOTOVOLTAÏQUES	7
FIGURE 3 : NIVEAUX DE PERFORMANCE DE HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE	8
FIGURE 4 : IMPLANTATIONS DES SITES DE PRODUCTION DE LA SOCIÉTÉ GERFLOR.....	9

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : PERSONNEL	5
TABLEAU 2 : IDENTIFICATION DU SITE	10
TABLEAU 3 : COÛT DES PRINCIPALES MESURES ERC EN EXPLOITATION	10

1. CAPACITES TECHNIQUES

FLOOR TO FLOOR est une coentreprise résultante de l’association des groupes GERFLOR, fondé en 1937, et PAPREC, fondé en 1994. Ces groupes d’envergure disposent de l’expérience et des capacités humaines et techniques nécessaire pour mener à bien le projet. Le projet bénéficiera de moyens adaptés à ses activités.

1.1 FLOOR TO FLOOR : UNE SOCIÉTÉ NOUVELLE PORTÉE PAR DEUX GRANDS GROUPES INTERNATIONAUX

FLOOR TO FLOOR, société éponyme du projet, résulte d’une *joint-venture* (coentreprise) entre les groupes GERFLOR et PAPREC.

GERFLOR est une société spécialisée dans les revêtements de sol 100 % recyclables. Elle est un des leaders mondiaux dans la conception et la fabrication de revêtements de sols « made in France ». Fondée en 1937, GERFLOR conçoit, fabrique et commercialise des solutions innovantes, décoratives et éco-responsables dans le domaine des revêtements de sol, muraux et éléments de finition. Le Groupe Gerflor offre la gamme la plus complète de revêtements de sols souples afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque application : santé, éducation, sport, véhicules de transport, magasins, industrie, habitat, bureaux et hôtellerie. Avec 4 200 employés et 19 usines, le Groupe a des clients dans plus de 120 pays. Son chiffre d’affaires a atteint le milliard d’euros en 2021.

PAPREC est un groupe spécialisé dans la gestion des déchets et le recyclage. Elle est le leader indépendant du recyclage en France. Le groupe PAPREC s’inscrit comme « l’hyperspécialiste » du recyclage. Depuis 1994, date de sa création, le groupe connaît un taux de croissance annuel moyen de ses tonnages et de son chiffre d’affaires de 25%. Avec 12 500 employés et 280 sites de production, le Groupe est présent dans 8 pays.

1.2 L’EXPÉRIENCE DU RECYCLAGE

Si l’expérience de PAPREC dans le domaine du recyclage des déchets n’est plus à démontrer, la société GERFLOR dispose également d’un retour d’expérience significatif dans le recyclage de ses propres déchets (chutes de pose, chutes industrielles, déchets fin de vie).

Depuis 50 ans Gerflor recycle ses chutes de production dans ses usines. En 2005, GERFLOR décide de développer de manière plus significative le recyclage de ses chutes de production puis, en 2012, de ses chutes de pose et enfin, en 2014, des déchets (produits en fin de vie issus de la dépose).

C’est dans ce cadre que dès 2011, Gerflor a mis en place en France le programme **Seconde Vie**, un programme gratuit de collecte des chutes de pose et des produits en fin de vie « propres » (non-collés et conformes à REACH). Ce programme sur-mesure est adapté à la taille et aux contraintes de l’entreprise de pose. Il permet la collecte également des produits PVC de la concurrence.



1.3 FLOOR TO FLOOR : LA CONCRÉTISATION D’UN PARTAGE D’EXPÉRIENCES RÉUSSIES

Face au défi grandissant du recyclage, GERFLOR s’est rapprochée de PAPREC, conduisant à la création de la société FLOOR TO FLOOR en 2016, lançant l’investissement de la première ligne de production, inaugurée à Trémentines (49) en 2017.



Cette nouvelle entreprise permettra à ces deux sociétés d’approfondir leur expertise dans le recyclage des revêtements de sols et des produits en PVC d’une manière générale, et d’augmenter chaque année les volumes de chutes de sols collectés et valorisés.

De surcroît, l’alliance de leurs maillages territoriaux offre une solution complète de proximité des clients, un moyen efficace de diminuer les coûts logistiques et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

1.4 LE RECYCLAGE EN BOUCLE FERMÉE OU LA MAÎTRISE TOTALE DU PROCESS

Les recyclés générés par FLOOR TO FLOOR sont acheminés directement vers les usines GERFLOR où ils sont intégrés dans de nouveaux produits. **L’objectif de GERFLOR est de recycler 60 000 t/an dès 2025, dont 10 à 12 000 t préparées par FLOOR TO FLOOR.**



Figure 1 : Infographie du projet FLOOR TO FLOOR (Scs : Documentation commerciale FLOOR TO FLOOR)

En maîtrisant l’ensemble de la chaîne, depuis la fabrication de revêtement de sols PVC jusqu’au recyclage de ces produits dans des produits similaires, FLOOR TO FLOOR peut disposer de l’ensemble des éléments techniques nécessaires au bon fonctionnement de l’activité, développés grâce au retour d’expérience des deux groupes.

De surcroît, le recyclage en boucle fermée par les usines du groupe GERFLOR d’une partie du PVC recyclé issu de l’usine FLOOR TO FLOOR implique de devoir garantir la fiabilité du process et la qualité de la production, afin de pérenniser l’équilibre de la filière et la tenue des objectifs fixés.

1.5 INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS

Afin d’assurer le fonctionnement et la sécurité des installations, la société FLOOR TO FLOOR disposera de toutes les capacités techniques nécessaires. Ainsi, elle pourra disposer :

- D’un tènement de plus de 4 ha dont elle sera propriétaire ;
- D’une plateforme aménagée conformément aux besoins :
 - voiries,
 - réseaux secs,
 - réseaux humides ;
- D’un bâtiment industriel abritant notamment :
 - les ateliers de production ;
 - des cellules de stockage,
 - des ateliers techniques,
 - des bureaux,
 - des zones d’expédition
 - etc ;
- D’outils de production performants :
 - Broyeurs,
 - Extrudeuses,
 - Microniseur ;
 - etc ;
- D’équipements spécifiques de stockage :
 - Silos,
 - Trémies,
- D’équipements supports :
 - Stockages de gaz et autres consommables ;
 - Centrale de dépoussiérage,
 - Installation photovoltaïques ;
 - Groupes froids ;
 - etc ;
- D’engins de manutention :
 - chargeuses,
 - chariots élévateurs électriques,
 - transpalettes électriques ;
- D’un bâtiment tertiaire (locaux administratifs et sociaux) ;
- D’ouvrages de gestion des eaux :
 - Bassins d’infiltration ;
 - Bassin de confinement ;
 - Dispositif de traitement des eaux pluviales ;
 - Cuve de récupération des eaux pluviales de toitures ;
- D’équipements de protection :
 - Clôtures ;
 - Portail ;
 - Vidéosurveillance.
- De dispositifs de sécurité :
 - Poteaux incendie ;
 - Réseau de sprinklage ;
 - Etc.

1.6 MOYENS HUMAINS

FLOOR TO FLOOR envisage le recrutement d’environ 90 personnes pour assurer le fonctionnement de l’unité de recyclage. La production étant organisée en équipe, il est attendu au maximum 33 employés sur le site pendant les journées de semaine jours ouvrables).

Chaque équipe chargée de la production sera constituée de 12 à 18 personnes, selon qu’il s’agit des équipes de semaine ou de week-end, parmi lesquelles :

- Un chef d’équipe ;
- Des responsables d’ateliers ;
- Des opérateurs techniques et de tri ;
- Des conducteurs d’engins.

Tableau 1 : Personnel

POSTES	RYTHME	FONCTION	NOMBRE
ADMINISTRATIF	Journée élargie Lundi – Vendredi	Responsable de site Agents d’accueil Ressources humaines	5 personnes
PRODUCTION	Par équipe / en 3x8 Lundi-Vendredi	Chef d’équipe Responsables d’ateliers Opérateurs techniques et de tri Conducteurs d’engins	3 équipes de 18 personnes soit 54 personnes
	Par équipe / en 3x8 Week-end	Chef d’équipe Responsables d’ateliers Opérateurs techniques et de tri Conducteurs d’engins	2 équipes de 12 personnes soit 24 personnes
SUPPORT	Journée élargie Lundi – Vendredi	Maintenance Qualité / Méthode Logistique	10 personnes
TOTAL			93 personnes min.

La gestion technique des installations se fera par le personnel FLOOR TO FLOOR. Toutefois, des opérations de maintenance et d’entretien seront confiées à des entreprises externes sous contrat, générant des emplois indirects sur la commune.

Forte de son expérience, la société FLOOR TO FLOOR dispose d’un réseau de clients et partenaires lui permettant de pallier tout aléa de fonctionnement, notamment grâce à l’appui de ses deux groupes d’appartenance.

1.7 UN PROJET EXEMPLAIRE

FLOOR TO FLOOR est un projet ambitieux qui se donnera les moyens techniques (et financiers) d’atteindre un haut niveau d’exigences environnementales.

1.7.1 MANAGEMENT DE L’ENVIRONNEMENT

Les groupes GERFLOR et PAPREC développent chacun des politiques RSE fortes et un programme d’action concret en faveur du développement durable.

A titre d’exemple :

- Tous les sites GERFLOR sont triplement certifiés ISO 9001, **ISO 14001** et ISO 50001 ;
- En 2019, 107 sites de traitement PAPREC disposaient d’une double certification ISO9001 et **ISO 14001** ou équivalente ;
- Le budget alloué en 2018 par PAPREC pour le management de l’environnement a dépassé les 14 M€ ;
- Les deux sociétés poursuivent des objectifs ambitieux à tous les niveaux de leurs champs de compétences, mesurés par des indicateurs spécifiques.

Le management de l’environnement est donc intégré au fonctionnement des deux groupes.

Fidèles à leur engagements, FLOOR TO FLOOR s’engagera dans une démarche de management environnemental et visera la quadruple certification dans les 5 ans suivant le démarrage de l’usine :

- Les certifications ISO 9001 – Qualité et ISO 14001 – Environnement sont visées sous 2 à 3 ans ;
- Les certifications OHSAS 18001 – Sécurité et ISO 50001 – Energie sont visées sous 5 ans.

1.7.2 ECONOMIE CIRCULAIRE

L’économie circulaire fait partie de l’ADN du projet FLOOR TO FLOOR :

- Le groupe PAPREC est un des leaders du recyclage, avec plus de 12 Mt de déchets traités dont 9,5 MT recyclés en 2019 ;
- Le groupe GERFLOR, leader des revêtements de sols en plastique, recycle ses chutes industrielles depuis « toujours » et n’a eu de cesse, depuis 2005, d’accélérer le développement du recyclage pour atteindre 50 000 t de matières recyclées en 2020 et avec un objectif de 60 000 t en 2025.

Depuis sa création, FLOOR TO FLOOR, à travers ses activités de valorisation et de recyclage de matières plastiques (revêtements de sol), contribuent par essence à la construction d’une économie plus sobre, circulaire et plus respectueuse de l’environnement. La société évite ainsi le recours à des matières premières vierges et le rejet des émissions de gaz à effet de serre associées. Le recyclage du PVC permet de diminuer les émissions de CO2 d’un facteur 15 (environ).

Par une collecte, un tri et une valorisation rigoureux, FLOOR TO FLOOR donnera une seconde vie aux déchets plastiques et continuera de soutenir une économie de la circularité et de la sobriété, pour le respect de modes de production plus durables.

Le projet FLOOR TO FLOOR est un exemple parfait d’économie circulaire puisque les matières PVC réceptionnées sont transformées en PVC recyclé réutilisable dans un process de fabrication, la majorité au sein d’une boucle fermée dans le cadre de la vie de dalles de sols PVC.

1.7.3 ENERGIES RENOUVELABLES

Autre thématique forte du développement durable, la sobriété énergétique est au cœur du projet FLOOR TO FLOOR.

Le projet prévoit l’installation de panneaux photovoltaïques sur les ombrières du parking véhicules légers représentant une surface d’environ 1 200 m², pour une puissance comprise entre 250 et 300 kWc et une production d’environ 280 MWh/an.

L’objectif est de pouvoir compenser la totalité des consommations des activités administratives.

De nombreux autres dispositifs visant à limiter les consommations énergétiques sont également prévus :

- Rafraîchissement du bâtiment administratif par puits canadien spécialement pendant les périodes estivales ;
- Récupération des calories provenant des process calorifiques pour d’autres applications (séchage par exemple) ;
- Machines modernes et économes en énergie.

L’objectif est de diminuer l’énergie soutirée au réseau électrique classique grâce à l’utilisation d’énergie renouvelable et d’équipements peu énergivores.

Il est également important de noter que l’installation de panneaux photovoltaïques en toiture de l’usine n’est en revanche pas possible pour des questions d’assurance. La charpente a été dimensionnée pour en recevoir, si des possibilités nouvelles se présentaient dans le futur.

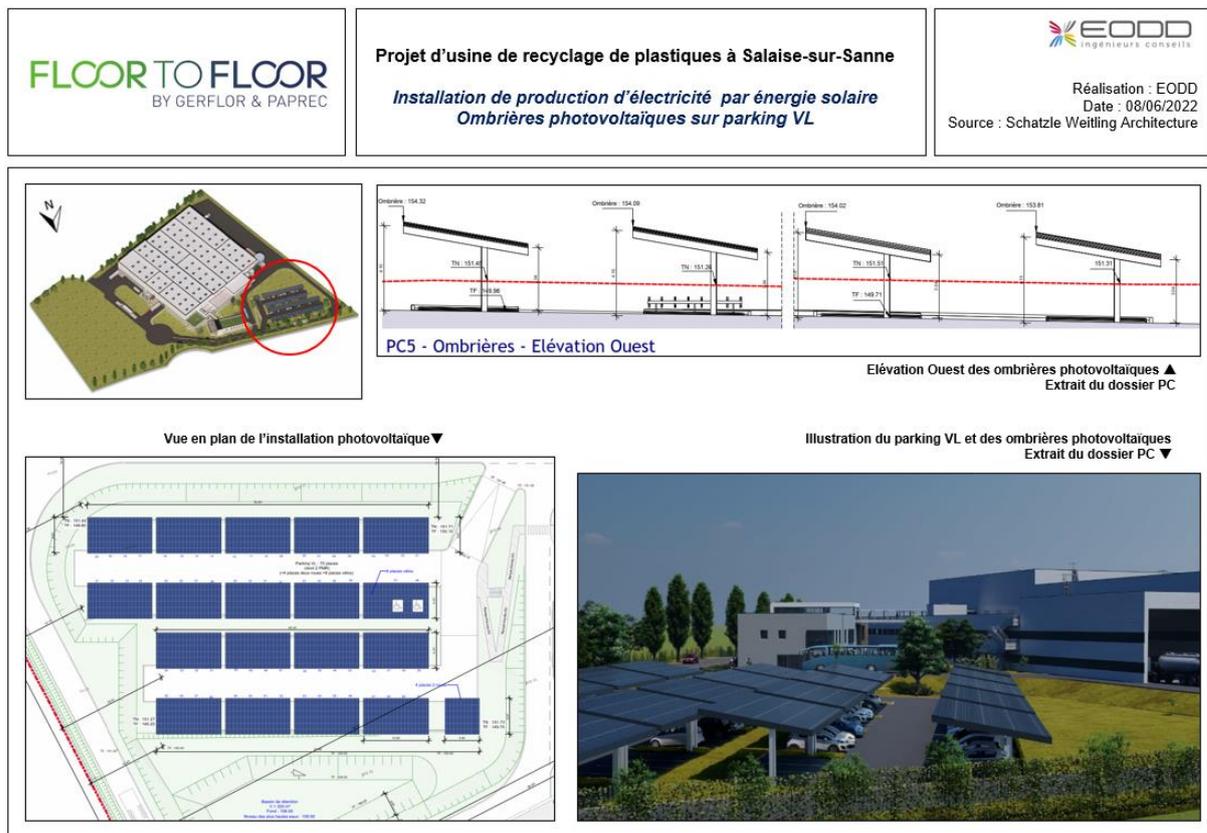


Figure 2 : Illustration de l’installation de production d’électricité par ombrière photovoltaïques

1.7.4 HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES CONSTRUCTIONS

Afin d'améliorer la qualité environnementale des bâtiments et de créer un ensemble d'ouvrages sains et confortables tout en limitant ses impacts sur l'environnement, le projet s'inscrit dans une démarche à Haute Qualité Environnementale dont les niveaux de performance retenus sont les suivants :

Cible	Niveau de priorité		
	BASE	PERFORMANT	TRES PERFORMANT
Cible n°1 : Relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement immédiat			X
Cible n°2 : Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction	X		
Cible n°3 : Chantier à faibles nuisances		X	
Cible n°4 : Gestion de l'énergie			X
Cible n°5 : Gestion de l'eau			X
Cible n°6 : Gestion des déchets d'activités	X		
Cible n°7 : Pérennité des performances environnementales		X	
Cible n°8 : Confort hygrothermique		X	
Cible n°9 : Confort acoustique		X	
Cible n°10 : Confort visuel		X	
Cible n°11 : Confort olfactif			X
Cible n°12 : Qualité sanitaire des espaces	X		
Cible n°13 : Qualité sanitaire de l'air		X	
Cible n°14 : Qualité sanitaire de l'eau	X		
TOTAL	4	6	4

Figure 3 : Niveaux de performance de Haute Qualité Environnementale

Sur les 14 cibles de performance HQE, le projet FLOOR TO FLOOR atteindra le niveau très performant vis-à-vis des critères d'intégration paysagère, de gestion de l'énergie, de l'eau et du confort olfactif ; Six critères relèveront du niveau performant et 4 critères du niveau de base.

1.7.5 LOCALISATION DU SITE

La majorité des matières traitées dans la future unité FLOOR TO FLOOR étant valorisées dans un process de fabrication de dalles de sols PVC par GERFLOR, le site de Salaise-sur-Sanne est idéalement placée entre les deux usines GERFLOR de Tarare (69) et St-Paul-Trois-Châteaux (26), situées respectivement à 100 km et 124 km de distance par la route.

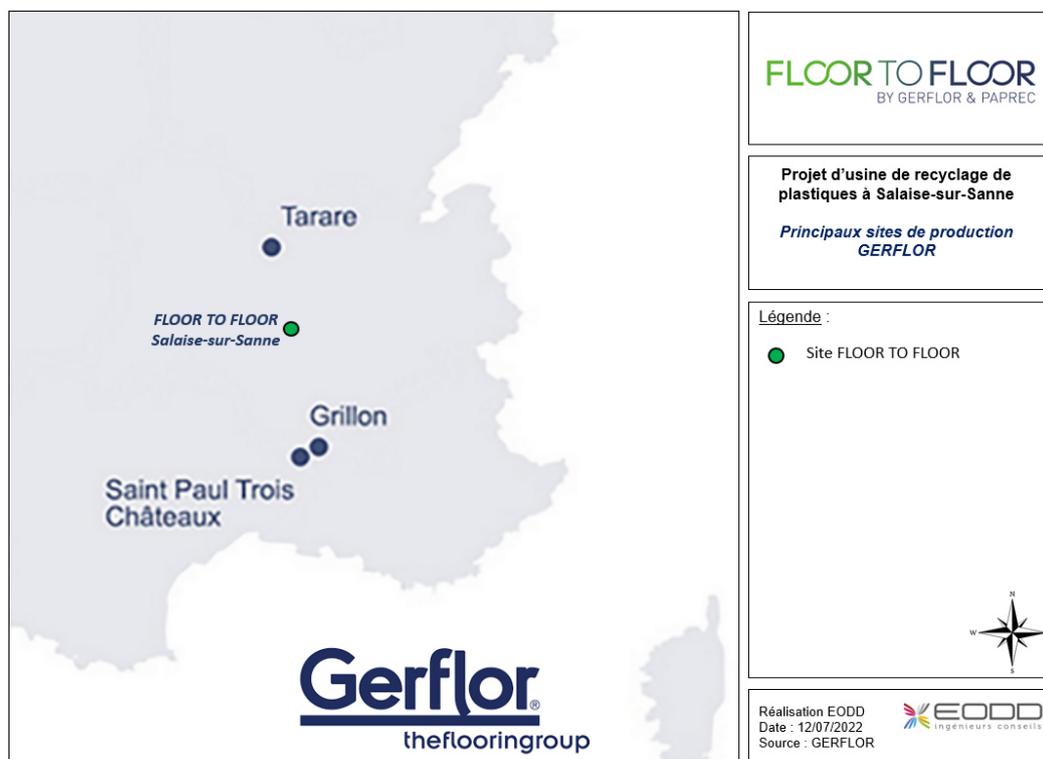


Figure 4 : Implantations des sites de production de la société GERFLOR

Le choix du site est donc d’autant plus stratégique car il est situé au centre d’un des plus gros gisements de matières à traiter et réduit les distances entre l’usine FLOOR TO FLOOR et les principales usines de valorisation GERFLOR.

Par conséquent, les distances de transport sont limitées et, par conséquent, les nuisances qu’il engendre comme les rejets de gaz d’échappement ou le bruit.

2. CAPACITÉS FINANCIÈRES

FLOOR TO FLOOR est une coentreprise résultante de l’association des groupes GERFLOR, fondé en 1937, et PAPREC, fondé en 1994. Ces groupes d’envergure disposent des capacités financières pour mener à bien le projet et exploiter le site dans le respect de l’environnement et des règles de sécurité. Notamment, ils s’engagent à mettre à disposition de FLOOR TO FLOOR l’ensemble des moyens financiers nécessaires lui permettant de réaliser le projet FLOOR TO FLOOR et d’exécuter l’ensemble des obligations résultant de l’obligation environnementale.

2.1 DES MOYENS FINANCIERS CONSÉQUENTS

FLOOR TO FLOOR peut compter sur les bons résultats des sociétés GERFLOR et PAPREC, dont les derniers bilans sont présentés ci-dessous :

Tableau 2 : Identification du site

SOCIETE	DONNES FINANCIERES	2021	2020	2019
PAPREC PLASTIQUES	Chiffre d’affaires (k€)	83 794 851	61 210 772	69 001 583
	Résultat Net (k€)	4 572 495	341 724	356 930
GERFLOR	Chiffre d’affaires (k€)	581 462	520 282	568 727
	Résultat Net (k€)	41 070	56 344	32 040

En cas d’incident ou d’accident, FLOOR TO FLOOR sera en mesure de participer financièrement à la remise en état du site, à l’achat de matériels de dépollution le cas échéant, et à la réparation des dommages à l’environnement résultant du dysfonctionnement de l’établissement.

En outre, la souscription de polices d’assurance permettra à la société de faire face à ses responsabilités en cas de sinistre qui atteindrait l’environnement du site.

2.2 BUDGET DE L’OPÉRATION

L’assise financière de FLOOR TO FLOOR lui permettra d’assurer le financement de l’opération, dont le budget prévisionnel global s’élève à **environ 50 M€** pour l’ensemble de l’opération.

Une part importante de ce budget sera allouée à la prise en compte des enjeux environnementaux. Le coût des mesures E/R/C mises en œuvre dans le cadre du projet sont détaillées ci-après :

Tableau 3 : Coût des principales mesures ERC en exploitation

N° DE LA MESURE	OBJET DE LA MESURE	COÛT ESTIMATIF
ME1e	Emplois générés	Intégré au projet

FLOOR TO FLOOR – Demande d’Autorisation Environnementale
Projet d’usine de recyclage de plastique à Salaise-sur-Sanne (38)

N° DE LA MESURE	OBJET DE LA MESURE	COÛT ESTIMATIF
ME2e	Réalisation de l’ensemble des opérations de stockage et de recyclage de plastique en intérieur	1 400 000 €
ME3e	Captation des poussières – Respect des MTD	Cf. MR2e
ME4e	Utilisation de systèmes de transport pneumatiques	Sans surcoût
ME5e	Utilisation de CO ₂ recyclé	Un des critères du choix du procédé
ME6e	Utilisation d’engins de manutention électriques	Sans surcoût
ME7e	Mise en place d’un disconnecteur eau potable	500 €
ME8e	Limitation de la superficie imperméabilisée	Poste d’économie
ME9e	Gestion des eaux à la parcelle : Infiltration des eaux pluviales	100 000 €
ME10e	Confinement des eaux d’extinction incendie in situ	50 000 €
ME11e	Rétention des pollutions accidentelles	Intégré au projet
ME12e	Entretien raisonné du bassin d’infiltration / Interdiction de l’usage de produits phytosanitaires	15 000 € /an
ME13e	Absence d’exploitation sur la partie Est du tènement avant obtention des dérogations nécessaires	Sans surcoût
ME14e	Interdiction d’utiliser un avertisseur sonore en dehors des situations à risque	Sans surcoût
ME15e	Multiplication des organes de tri de façon à récupérer le maximum de fractions valorisables et réduire la production de déchets ultimes	Intégré au projet – Indispensable pour rentabilité à lg-terme
MR1e	Choix judicieux de l’éclairage	Poste d’économie
MR2e	Dépoussiérage	1 500 000 €
MR3e	Stockage des produits finis dans des contenants fermés (silos, caisses plastiques, big-bag) et en intérieur	Sans surcoût
MR4e	Utilisation du CO ₂ en circuit fermé	Poste d’économie
MR5e	Récupération des eaux pluviales de toiture pour l’arrosage des espaces verts	60 000 €
MR6e	Traitement des eaux usées industrielles par décantation ou filtration	Négligeable
MR7e	Traitement des eaux pluviales de voirie par un séparateur hydrocarbures	30 000 €
MR9e	Conservation de la physionomie générale actuelle des lieux, notamment des franges arborées	Sans surcoût
MR10e	Qualité architecturale et paysagère	200 000 €
MR11e	Utilisation rationnelle de l’énergie	Poste d’économie à long terme
MR12e	Efficacité énergétique des équipements	Poste d’économie à long terme
MR13e	Installation d’ombrières photovoltaïques	200 000 € + Poste d’économie (autoconsommation)
MR14e	Valorisation de la chaleur fatale	Poste d’économie à long-terme
MR15e	Conception et positionnement des bâtiments favorisant les économies d’énergies	300 000 € (bardages isolés) + 100 000 € (gestion des apports thermiques)
MR16e	Utilisation d’un puits canadien pour le confort thermique des bureaux et de rafraichisseurs adiabatiques pour les ateliers de l’usine	100 000 €
MR17e	Voiries en béton (albédo plus élevé que voiries enrobées)	Intégré au projet
MR18e	Murs des ateliers en béton	Intégré au projet (sécurité incendie)
MR19e	Conservation des merlons périphériques	Sans surcoût
MR20e	Positionnement du bâtiment industriel sur le site	Sans surcoût
MR21e	Implantation de la centrale de dépoussiérage sous l’auvent	Sans surcoût
MR22e	Utilisation d’avertisseurs sonores de reculs plus discrets (cri du lynx)	Sans surcoût

FLOOR TO FLOOR – Demande d’Autorisation Environnementale
Projet d’usine de recyclage de plastique à Salaise-sur-Sanne (38)

N° DE LA MESURE	OBJET DE LA MESURE	COÛT ESTIMATIF
MR23e	Limitation de la vitesse de circulation sur le site	Sans surcoût
MR24e	Interdiction de stationnement moteur allumé	Sans surcoût
MR25e	Gestion exemplaire des déchets	5 000 €/an
MR26e	Sensibilisation du personnel à la bonne gestion des déchets	Sans surcoût
MR27e	Adaptation des horaires de rotation des équipes	Sans surcoût
MR28e	Encouragement à la pratique des modes doux et actifs	Sans surcoût
MR29e	Adaptation de la circulation au sein du site / Mise en place d’un Plan de circulation	Sans surcoût
MR30e	Adaptation des horaires de livraison / expédition	Sans surcoût
MS1e	Suivi annuel des émissions de poussière en sortie du dépoussiéreur	4 000 €/an
MS2e	Mise en place de ruches comme indicateur de biosurveillance de la qualité de l’air	5 000 €/an
MS3e	Suivi des consommations d’eau potable	Sans surcoût
MS4e	Curage et nettoyage régulier des ouvrages de gestion des eaux pluviales	10 000 €/an
MS5e	Autosurveillance régulière des rejets d’eaux pluviales avant infiltration	6 000 €/an
MS6e	Procédures de nettoyage en cas de déversement accidentel de microplastiques	Sans surcoût
MS7e	Entretien raisonné des espaces verts	5 000 €/an
MS8e	Suivi de l’ensemble des consommations énergétiques	15 000 €/an
MS9e	Mesure de la production photovoltaïque en continu avec affichage pédagogique sur site	
MS10e	Contrôle périodique du groupe-froid	3 000 € / an
MS11e	Autosurveillance régulière des émissions sonores	2 000 € / an
MC1e	Compensation de l’imperméabilisation par tamponnement des eaux pluviales	Cf. ME9e
MA1e	Conception du bâti visant à limiter les risques pour l’avifaune	Intégré au projet
MA2e	Conception et gestion raisonnée des espaces verts	5 000 €/an
MA3e	Mise en œuvre d’une zone de biodiversité sur le terrain	20 000 €
MA4e	Bassin de confinement muni d’échelles sur ses flancs	30 000 €

2.3 GARANTIES FINANCIÈRES

Les installations seront classées à autorisation au titre de la rubrique 2791. FLOOR TO FLOOR est donc dans l’obligation de proposer un montant pour le calcul des garanties financières.

Le montant calculé est de 112 003 € TTC. FLOOR TO FLOOR sera dans l’obligation de consigner ce montant en prévision des opérations d’évacuation des déchets de mise en sécurité et de dépollution compte tenu qu’il dépasse le seuil de 100 000 €.